

La commission est composée de deux membres :

Dominique SENA et Christophe GRIPON

Le travail se décompose en deux grands axes :

#### 1°/CONSULTATIONS AUPRES DES CODEP ET DES CLUBS

A ce titre la commission répond aux sollicitations directes et indirectes (le siège fédéral renvoie aux référents régionaux les clubs ou CODEP) et prodigue ses conseils.

Les questions traitées sont variées, telles que question sur les statuts, le règlement intérieur, les responsabilités des cadres, bénévoles, organisateurs etc....

La plupart du temps ces consultations se font au niveau de la commission régionale.

#### 1°/INFORMATION ET PREVENTION

Sur des sujets plus généraux la commission a un rôle informatif, relayé en général par le site internet.

S'il s'agit par exemple d'évolutions législatives, le travail se fait au niveau de la commission.

S'il s'agit par contre de sujets nécessitant une analyse ou interprétation juridique, le travail se fait en concertation étroite avec la commission juridique nationale.

A relever : la qualité et la facilité des échanges avec Tony merle, président de la commission national, très ouvert et actif.

Quelques exemples de travaux effectués :

Les règles fiscales applicables aux dépenses des bénévoles

La modélisation des statuts et RI à disposition des clubs et CODEP

La gestion de l'encadrement pour les pratiques en piscine

Les sorties club à l'étranger

Arrêté du 20/11/17 sur les équipements sous pression

Etc.

A venir : le Règlement Général de Protection des Données.

La commission a également sollicité la création d'une adresse mail générique type « juridique-ffessmaura@..... » pour faciliter la communication vis-à-vis des CODEP et clubs.

En attendant pour nous joindre :

[Chris.gripou@worldonline.fr](mailto:Chris.gripou@worldonline.fr), ou [president@plongee-thonon-csl.fr](mailto:president@plongee-thonon-csl.fr).

